

**Présentation de l'opération de dragage**

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Aisne	Quai de Vénizel	Rivière	Villeneuve Saint Germain	59,265	59,425	Vénizel

Date et durée des travaux :

Les travaux seront réalisés entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin 2022.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m<sup>3</sup>) et qualité des sédiments (m<sup>3</sup>) :

Volume (m <sup>3</sup> )	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1250	2022-RAC-PK 59,300 22E012493-001	non	non dangereux	non	Non inertes non dangereux (Mercure : 0,012 mg/kg MS)

Prélèvements réalisés le 19/01/2022.





Localisation exacte des travaux – cartographie



### Enjeux de qualité d'eau

**Type de voie(s) d'eau :**

- Rivière :	o Grand gabarit	X
	o Petit gabarit	
- Canal :	o Grand gabarit	
	o Petit gabarit	
	o Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	o Urbain : habitat	X
	o Rural	X
	o Industriel	X
	o Portuaire	

**Risques identifiés :**

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : 02DDT20070033 - PPR - Vallée de l'Aisne Aval -	X
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :	
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :	

**Qualité d'eau d'après la DCE :**

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR211	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2021	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

**Périmètres de protection des captages :**

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

## Enjeux écologiques 1/2

### Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Aisne (03152000 - L' AISNE A CONDE-SUR-AISNE 1), à environ 7 km en amont de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2021.

Les espèces les plus abondantes sont le chevesne, le gardon, la perche commune et l'ablette.

### Type de berges :

Le quai concerné est constitué de palplanches avec un couronnement en béton. En aval du quai, la rive gauche est constituée de palplanches avec un couronnement béton. En amont du quai, les berges sont naturelles.

### Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'Aisne n'est pas concernée par l'arrêté frayère sur ce secteur.

L'opération concerne le quai de Vénizel. La présence de frayères est donc peu probable.

### Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Quai de Vénizel	Écologie	ZPS ( <i>Zone de protection spéciale</i> )	Non	
		ZNIEFF 2 ( <i>Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II</i> )	Non	
		ZNIEFF 1 ( <i>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I</i> )	Non	
		ZICO ( <i>Zone importante pour la conservation des oiseaux</i> )	Non	
		SIC ( <i>Site d'intérêt communautaire</i> )	Non	
		APB ( <i>Arrêtés de protection de biotope</i> )	Non	
		Ramsar ( <i>zone humide d'importance internationale</i> )	Non	
		RNCFS ( <i>Réserve nationale de chasse et de faune sauvage</i> )	Non	
		CEN ( <i>conservatoire d'espaces naturels</i> )	Non	
		CDL ( <i>Conservatoire du Littoral</i> )	Non	
		PN ( <i>Parc national</i> )	Non	
		PNR ( <i>Parc naturel régional</i> )	Non	
		RNN ( <i>réserve naturelle nationale</i> )	Non	
		RNR ( <i>réserve naturelle régionale</i> )	Non	
		RB ( <i>réserve de biosphère</i> )	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

## Enjeux écologiques 2/2

### Espèces protégées :

Brochet et vandoise ont été recensés sur ce tronçon de l'Aisne (GéolIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).  
Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), bouvière, ide mélanote, loche de rivière, vandoise ont été recensées en amont (Aisne à Condé-sur-Aisne).  
Anguille, bouvière, brochet, loche de rivière ont été recensés à Osly-Courtil, environ 20 km en aval (suivi de la fonctionnalité des frayères d'Osly-Courtil, FDPMA02, 2021).

### Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Quai de Vénizel	non	oui	non	non

### Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise.



**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau**

Risques identifiés

unité  
Prévention des Risques  
**Les dossiers**

**Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de Boue**

**Vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt**

Secteur Aisne Aval entre Montigny-Lengrain et Sermoise

Commune de Venizel

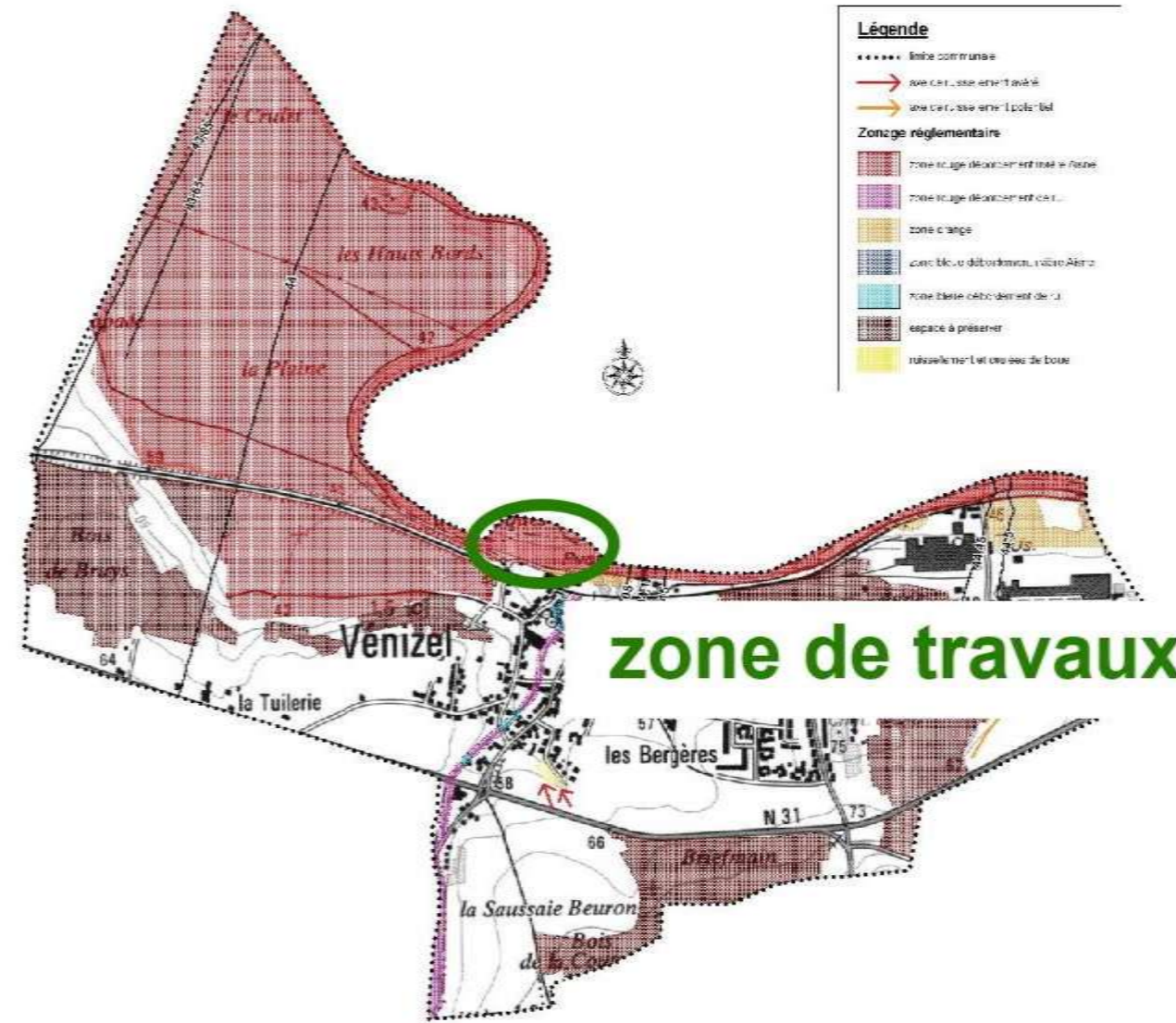
Projet de Zonage Réglementaire



Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef de S.L.D.P.C.  
  
Patrick RASSEMONT  
le 24 AVR. 2008  
Vo, pour être annexé à l'arrêté en date de ce jour.

Scale: 1/10 000  
Cartographie: S.E.F.C.T.  
1998-2008 et 2010-2011

Echelle : 1/10 000



**zone de travaux**

